



Contexte règlementaire et spécificités :

→ CARSAT Nord Est R8/2005

Délivrance d'une Attestation d'Aptitude à l'Utilisation En Sécurité des ponts roulants (AAUES) suite à un test théorique et pratique réalisé par un testeur certifié (personne physique différente du formateur).

→ CARSAT Alsace Moselle NT30/2003

Délivrance d'un Certificat d'Aptitude à l'Utilisation En Sécurité des ponts roulants (CAUES) suite à un test théorique et pratique réalisé par un testeur certifié (personne physique différente du formateur).

→ Autres CARSAT R318/R423

Objectif

Obtenir l'autorisation interne de conduite de pont roulant.

Etre capable de :

- Evaluer les responsabilités du pontier et de l'élingueur,
- Décrire sommairement la technologie d'un pont,
- Adapter les consignes de sécurité aux différentes opérations de maintenance,
- Définir l'influence de l'angle d'élingage et les techniques de balan.

Public

Personnel amené à conduire des ponts roulants dans l'entreprise.

Pré-requis

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Savoir lire et écrire

Durée

1 à 3 jours en fonction de l'expérience du salarié.

Dates

Nous consulter

Formation en inter ou intra

Programme

I. La conduite des ponts roulants

- Les responsabilités du pontier et de l'élingueur
- La technologie des ponts
- Les gestes de commandement et les signaux sonores
- Les matériels et les accessoires
 - Les dispositifs de commande
 - Les systèmes de sécurité
 - Les différents types d'élingue, résistance
 - Le coefficient de sécurité
- La manœuvre
 - Les consignes de sécurité au cours des opérations
 - La maîtrise du ballant à vide et en charge

II. L'élingage

- La technologie
 - Les matériaux utilisés pour la confection des élingues
 - Les types d'élingues (appellation, marquage)
 - L'influence de l'angle d'élingage (la décomposition des forces)
 - Les compositions des palans à chaîne et spéciaux
 - Les mouflages et leur rendement
 - Les points d'ancrage et d'élingage
 - Les charges de rupture et d'utilisation
- La sécurité
 - La mise au rebut des moyens de levage

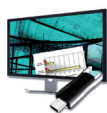
Mode d'évaluation

Une évaluation individuelle de l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques est assurée en fin de formation. Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Les plus

- + Un guichet unique avec 1 seul mail et 1 seul N° de téléphone pour vos demandes sur toute la France.
- + Des durées uniformes en fonction des profils d'expérience définis.
- + La certitude du respect de la législation.
- + La certitude de la mise en œuvre de moyens de formation conformes.
- + La possibilité de mise en place d'une externalisation de la gestion des besoins.

Pour plus d'info, demandez notre guide pratique gratuit sur www.capsecur.com



Utile !

Découvrez nos outils multimédias rappelant les bonnes pratiques.